

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 03 septembre 2025

DEL20250903_080

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 août précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX:

NANGY: Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, André PUGIN, Lucas PUGIN ;

SCIENTRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 3

Absents excusés avec procuration : Isabelle SAGE a donné procuration à Denise GERELLI-FORT ; Didier EISACK a donné procuration à Stéphanie LE MOAL ; Michel BRANTUS a donné procuration à Patricia DEAGE

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Ludovic WISZNIEWSKI, Esther VACHOUX, Christophe AUGUSTIN ;

Absents : Valérie VACHOUX, Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Laurent CHIORINO,

Secrétaire de séance : Lucas PUGIN

DEL20250903_080 - Sensibilisation des scolaires à la transition écologique - "Programme Eco Pousse "- convention de déploiement

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXE 3

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024, donnant la compétence supplémentaire de la Collectivité en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement (article 9-1) ;

VU la délibération DEL 20240502_045 du Conseil communautaire, du 02 mai 2024, définissant l'intérêt communautaire de la CCA&S et notamment l'article 9-1-4 relatif aux "Actions relevant du PCAET" ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2020 02 041 en date du 26 février 2020 approuvant la validation du Plan Climat Air Energie Territorial ;

VU la délibération DEL2023040580052 approuvant la convention de partenariat et de financement 2023 avec « ECOCO2 » pour le programme de sensibilisation des scolaires aux économies d'eau et d'énergie « Programme WATTY à l'école » ;

CONSIDÉRANT que l'action de sensibilisation des jeunes scolaires d'écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau intitulé "Programme WATTY à l'École" , développé par l'entreprise "Eco CO2" en 2013 et labellisé par le Ministère de la Transition écologique et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), financé dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) a été déployé sur deux années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 avec 1892 élèves sensibilisés ;

CONSIDÉRANT le renouvellement d'ECO CO2 pour déployer une animation pédagogique relatives aux thématiques de l'efficacité énergétique au sein des écoles élémentaires en France métropolitaine et DROM. Eco CO2 a été choisie par ACTEE pour déployer le programme Ecopousse. Lancé en septembre 2024, ce dispositif garde la même philosophie et pédagogie que Watty. Ecopousse par ACTEE est un programme national pris en charge à 80% par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du « Programme Ecopousse » au regard des objectifs de sensibilisation du PCAET et de transition énergétique du Territoire, et sa correspondance avec l'action 3 "sensibiliser 7200 foyers de la CCA&S aux économies d'énergie". Le Programme Ecopousse permet à travers la sensibilisation des élèves de toucher l'ensemble du foyer aux économies d'énergie et aux éco-gestes au quotidien ;

CONSIDÉRANT l'inscription de 34 classes maternelles et primaires, soit 824 élèves sur le territoire montrant l'intérêt du programme auprès des équipes pédagogiques ;

CONSIDÉRANT le projet de convention de déploiement relative au programme Ecopousse par ACTEE 2025-2026 ci-joint, précisant les modalités de financement, soit un acompte de 50% en novembre 2025 et un solde final de 50% à la remise des livrables en fin de déploiement ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le déploiement du "Programme Ecopousse" pour l'année scolaire 2025-2026 dans les 34 classes sélectionnées à l'issue du processus d'inscription ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec la FNCCR et la Société ECO CO2 pour le compte des communes et écoles engagées dans ledit programme ;
- **APPROUVE** les modalités de financement de l'opération de 6120 € HT, soit 7344 € TTC, dont 50% prévus au budget 2025 et 50% à prévoir sur le budget 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer ladite convention, telle que présentée pour le déploiement du programme Ecopousse et tout document afférent.

Le Secrétaire de séance
Lucas PUGIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 11/09/2025
Publié, le 11/09/2025